



jti CERTIFIÉ

BNA

Certifié selon le programme JTI et CWA 17493:2019 par BNA - Accrédité par le SOAC selon ISO/IEC 17065:2012.

Site web: www.ecoetfinances.com Prix: 300F cfa

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

BRVM

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES

Afrique de l'Ouest

HARMONISATION DES PRIX À LA CONSOMMATION AU TOGO

L'INPC s'est établi à 103,2 en février 2025

page 3



ECONOMIE AGRICOLE



L'ICAT dynamise l'agriculture togolaise avec un appui financier et technique majeur en 2024

P.4

LUTTE CONTRE LA FRAUDE AU TOGO



L'ATOMET mène des inspections inopinées dans les stations-services du grand Lomé

P.2

EXERCICE 2023

La CICA-RE franchit le cap des 10 milliards de FCFA de résultat net



FAIS TON CHOIX

SEUL L'EAU VOLTIC

18.9L BOMBONE VOLTIC

Voltic

Le plus pur, le plus doux, le plus bon.

000 Voltic Togo

NE COMPTÉZ PLUS VOS MÉGAS

OPTÉZ POUR L'ILLIMITÉ

ACTUELLEMENT LES FRAIS D'INSTALLATION SONT À 10 000 FCFA*

0 FCFA*

CANALBOX

VIVEZ L'INTERNET ILLIMITÉ

8866 www.canalbox.tg

*Offre soumise à conditions de paiement. Pour toutes les offres abonnement consultez pour la formule START.

Lutte contre la fraude au Togo

L'ATOMET mène des inspections inopinées dans les stations-services du grand Lomé

Le Togo intensifie ses efforts pour garantir la transparence dans le secteur pétrolier. Ce mardi 11 mars 2025, la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQE), par le biais de l'Agence Togolaise de Métrologie (ATOMET), a mené une série d'inspections inopinées dans diverses stations-services du Grand Lomé. Cette initiative, motivée par des rumeurs de fraudes concernant les mesures de carburant, vise à assurer l'exactitude des compteurs de distribution et à protéger les consommateurs.

Anissatou AFFO

Au total, 11 stations ont été contrôlées au cours de cette opération, choisies de manière aléatoire en collaboration avec l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC). L'objectif était de s'assurer que les volumes de carburant délivrés correspondent bien aux quantités payées par les clients. « Ces contrôles s'inscrivent dans notre mission de protection des consommateurs et de garantie de l'équité dans les transactions commerciales. Il est essentiel que chaque litre payé corresponde

exactement à la quantité délivrée », a affirmé Bébéi Bataba, directeur général de l'ATOMET.

Les résultats des inspections ont révélé que deux des stations visitées ne respectaient pas les normes établies. En conséquence, des mesures immédiates ont été prises : l'ATOMET a procédé au scellage des équipements des distributeurs défaillants pour empêcher toute utilisation non conforme. Selon Laré Botre, président de la HAUQE, « Les promoteurs des stations concernées par cette non-conformité seront sanctionnés conformément à la réglementation en

vigueur. Pour la remise en service des équipements scellés, ils devront faire appel à leurs techniciens afin d'effectuer les réglages nécessaires en présence de nos agents. Une nouvelle vérification sera ensuite réalisée par l'ATOMET pour vérifier que les distributeurs sont désormais conformes avant toute reprise d'activité. Cette opération s'inscrit dans une série d'initiatives lancées par le gouvernement togolais pour renforcer la confiance des consommateurs et promouvoir des pratiques commerciales justes à l'échelle nationale. Le président de la HAUQE



a également souligné que des contrôles similaires seront élargis dans d'autres villes à l'intérieur du pays. Ces actions visent non seulement à garantir que les consommateurs reçoivent la quantité de carburant pour laquelle ils paient, mais aussi à maintenir l'intégrité du secteur pétrolier au Togo, un enjeu crucial pour l'économie nationale et le bien-être des citoyens.

Alors que la lutte contre

la fraude s'intensifie, le message est clair : le gouvernement togolais s'engage à garantir des pratiques commerciales transparentes et équitables pour tous les acteurs du marché. Les consommateurs peuvent ainsi espérer une meilleure protection et une plus grande confiance dans les transactions liées au carburant.

Expansion des villes africaines

La population urbaine devrait doubler d'ici à 2050

Selon un nouveau rapport conjoint du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (OCDE/CSAO), de la Banque africaine de développement, de Cities Alliance et de Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique, le nombre de personnes vivant dans les villes d'Afrique devrait doubler, passant de 700 millions à 1,4 milliard d'ici à 2050.

Freddy KPATIDE

D'après les projections de ce rapport intitulé « Dynamiques de l'urbanisation africaine 2025 : Planifier l'expansion urbaine », les villes devraient absorber 80 % de la croissance démographique totale prévue en Afrique au cours

mégapoles de plus de 10 millions d'habitants, « ce qui le place en deuxième position derrière l'Asie (3.5 milliards) », souligne le document.

« Cette forte expansion doit être suivie car elle illustre la réalité des dynamiques de croissance, des besoins en infrastructures et des pressions sur l'environnement »,

agglomérations d'Afrique est celui de l'espace pour leurs populations croissantes. Comme dans d'autres régions du monde, la croissance de la population urbaine conduira inévitablement à l'expansion des villes, car le besoin de terres nécessaires pour accueillir les populations croissantes augmente », lit-on dans le



arrière-pays urbains et sur leurs interactions avec les écosystèmes », indique le rapport.

Dans leur analyse, qui s'adresse aux décideurs politiques, aux gouvernements

proactive, une gouvernance efficace et des financements plus innovants, les villes africaines peuvent devenir des moteurs de croissance économique inclusive ».

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo - REC N° 0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email: ecofinances.infos@gmail.com

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par l'Agence de Presse ECO & FINANCES

N° RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Site web: www.ecoetfinances.com

Adresse: rue de l'énergie Agbalepedogan
derrière l'école cour lumière

Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en Chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
Patience SALLAH
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction Commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

Stan AZIATO
91 77 02 74

Imprimerie

ECO & FINANCES
Tirage: 3000

Harmonisation des prix à la consommation au Togo

L'IHPC s'est établi à 103,2 en février 2025

Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et de Démographie (INSEED), en février 2025, la hausse de prix de certains produits des divisions de consommation « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+6,8%) ; « Restaurants et services d'hébergement » (+2,4%) et « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+3,7%) a entraîné le renchérissement de 2,1% de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) par rapport à son niveau de février 2024. Cependant, le niveau de l'indice a régressé pour la division de consommation « Transport » (-1,7%).

Patience SALLAH

Comparé à la situation de février 2024, en glissement annuel ce niveau d'indice a progressé de 2,1%. Cette variation s'explique par l'effet de la hausse observée au niveau de l'indice des divisions de consommation « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+6,8%) ; « Restaurants et services d'hébergement » (+2,4%) et « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+3,7%). La hausse a été amortie par la baisse de l'indice de la division de consommation « Transport » (-1,7%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse du niveau général des prix en glissement annuel est à mettre à l'actif de l'augmentation des prix des « Produits frais » (+5,2%) ; des produits « Hors Energie et Produits frais » (+0,8%) et des produits de l'« Energie » (+1,9%). Au regard de la provenance, cette variation annuelle s'explique par l'augmentation de prix des produits locaux (+3,4%) ralentie par la baisse des prix des produits « Importé » (-1,4%). La progression de prix des produits du secteur « primaire » (+14,2%) amortie par la baisse de prix des produits du secteur « secondaire » (-0,5%) a contribué à la hausse annuelle du niveau général des prix. Du point de vue de la durabilité, la hausse du niveau général des prix en évolution annuelle est principalement induite par la progression du niveau des prix des produits « Non durables » (+4,2%). Par rapport à l'origine, la progression annuelle s'explique principalement

par la hausse des prix des produits d'« Origine UEMOA » (+3,6%).

En évolution trimestrielle (comparativement à la situation de novembre 2024), le niveau général

(-1,0%).

S'agissant de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique par l'augmentation de prix des produits locaux (+2,9%) ralentie par la baisse des



des prix en février 2025 a connu une hausse de 1,4%. Cette augmentation est principalement due à la progression des indices des divisions de consommation « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+5,2%) ; « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+5,4%) et « Restaurants et services d'hébergement » (+1,5%). Toutefois la division de consommation « Transport » (-2,2%) a tiré l'indice vers le bas.

Au regard des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de l'augmentation des prix des « Produits frais » (+7,7%) et produits de l'« énergie » (+4,3%) amortie par la baisse des prix des produits « Hors Energie et Produits frais »

« Importé » (-2,2%). La progression de prix des produits du secteur « primaire » (+9,4%) amortie par la baisse de prix des produits du secteur « tertiaire » (-0,3%) a contribué à la hausse trimestrielle du niveau général des prix. Du point de vue de la durabilité, la hausse du niveau général des prix en évolution trimestrielle est principalement induite par la progression du niveau des prix des produits « Non durables » (+3,6%) amortie par les prix des produits « semi durable » (-1,7%) et des « services » (-0,3%). Par rapport à l'origine, la progression trimestrielle s'explique essentiellement par la hausse des prix des produits d'« Origine UEMOA » (+2,6%).

Pour ce mois de février 2025, le taux d'inflation, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au

niveau national, s'est établi à 2,8% contre 2,9% le mois précédent.

EVOLUTION MENSUELLE

Comparativement à la situation de janvier 2025 (évolution mensuelle), le niveau général des prix connaît une augmentation de 0,3%. Cette hausse est due à la montée du niveau des indices des divisions de consommation « Restaurants et services

des appels » (+2,3%). A contrario, les produits qui ont fait fléchir le niveau général des prix en février 2025 sont : « Oignon frais rond » (-38,4%) ; « Adémè » (-17,8%) ; « Gombo frais » (-9,2%) ; « Riz local longs grains vendu au bol » (-3,0%) ; « Maïs jaune vendu au bol » (-6,6%) ; « Saloumon fumé » (-4,9%) ; « Huile d'arachide artisanale » (-4,2%) ; « Feuilles d'oseille » (-23,7%) ; « Oeuf frais de poule de race » (-17,9%) ; « Tomates rondes (pomme) locales » (-9,2%) ; « Gboma » (-8,7%) ; « Avocat » (-8,1%) ; « Concentré de tomate » (-2,0%) ; « Noix de palme (décou) » (-17,6%) ; « Tomates rondes (pomme) importées » (-8,6%) ; « Gari (farine de manioc) » (-3,8%) ; « Piment rouge frais » (-10,7%) ; « Tomates ovales importées » (-8,8%) ; « Mouton vivant » (-7,8%) et « Masque - cache nez (jetable) contre le covid 19 » (-7,4%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une hausse de 1,0% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a connu une hausse de 0,6%.

L'indice de prix des « Produits frais » a quant à lui décliné de 1,4%. Au regard de la provenance, les prix des produits « locaux » ont connu une hausse de 0,5% amorti par la baisse de 0,1% observée pour les prix des produits « importé ». Du point de vue de la classification sectorielle, la hausse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits du secteur « Tertiaire » (+0,9%) atténué par les prix des produits des secteurs « Primaire » (-0,9%). Pour ce qui est de la durabilité, la hausse observée provient essentiellement de l'accroissement des prix des « Services » (+0,9%). Par rapport à l'origine, la progression mensuelle s'explique par la hausse des prix des produits d'« Origine UEMOA » (+0,5%).

d'hébergement » (+2,2%) ; « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+3,9%) et « Information et communication » (+0,9%). La hausse de l'indice global est cependant ralentie par la diminution du niveau des indices des divisions de consommation « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,2%) et « Santé » (-0,4%).

La croissance du niveau des indices observée en février 2025 est imputable au renchérissement des produits suivants : « Plat de haricot + gari » (+14,4%) ; « Bouillie de céréale sucrée » (+11,9%) ; « Plat de fufu + sauce viande » (+10,0%) ; « Plat de fufu + sauce poisson » (+9,3%) ; « Riz + sauce viande » (+2,6%) ; « Tasse de café simple vendu au kiosque » (+2,0%) ; « Charbon de bois » (+14,2%) ; « Bois de chauffe » (+21,3%) et « Valeur unitaire

Economie agricole

L'ICAT dynamise l'agriculture togolaise avec un appui financier et technique majeur en 2024

En 2024, l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) a joué un rôle clé dans le développement agricole au Togo en facilitant l'accès au financement pour 12 310 agriculteurs, dont 4 770 femmes. Avec une injection de plus d'1 milliard FCFA dans l'économie agricole, l'institut a renforcé la structuration des producteurs et leur intégration dans les chaînes de valeur, favorisant ainsi un essor significatif du secteur.

Anissatou AFFO

L'une des missions centrales de l'ICAT est de structurer les producteurs et de renforcer leur intégration dans les chaînes de valeur agricoles. En 2024, l'organisation a réussi à créer 1 408 coopératives, rassemblant près de 30 000 producteurs. Cette structuration a permis non seulement de faciliter l'accès aux financements, mais également de mettre en relation les producteurs avec des agrégateurs, générant un chiffre d'affaires global de 4,2 milliards FCFA. De telles initiatives contribuent à augmenter l'efficacité et la rentabilité du secteur, tout en promouvant l'entrepreneuriat

local.

Au-delà des financements, l'ICAT s'est engagé à soutenir près de 20 000 producteurs dans la mécanisation agricole. Grâce à cette initiative, le labour de plus de 37 000 hectares a été facilité, permettant une optimisation des rendements agricoles. En parallèle, 693 champs-écoles et 170 unités de démonstration ont vu le jour, promouvant l'adoption de pratiques agricoles modernes. Ces efforts sont essentiels afin d'assurer une agriculture plus productive et durable, face à des défis environnementaux croissants.

La stratégie de modernisation mise en place par l'ICAT

s'est également traduite par le suivi de 229 Zones d'Aménagement Agricole Planifiées (ZAAP). Cela couvre une superficie de 26 502 hectares, impliquant 27 019 producteurs, parmi lesquels 11 055 femmes. Ce cadre planifié favorise une utilisation optimale des ressources et un développement harmonieux des activités agricoles.

Le gouvernement togolais s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2025, visant à améliorer davantage les performances dans le secteur agricole. Les axes prioritaires incluent la diversification des financements, une mécanisation accrue, ainsi que l'adoption de



technologies agricoles innovantes.

Avec un engagement continu envers les agriculteurs et un souci constant d'innovation, l'ICAT se positionne comme un acteur clé dans la transformation de l'agriculture au Togo. L'institut ouvre la voie à une agriculture plus dynamique et durable, essentielle pour le développement économique du pays. Les résultats de 2024 laissent entrevoir un avenir prometteur pour le secteur agricole togolais, à condition de maintenir le cap sur les initiatives en cours

et d'intensifier les efforts de soutien aux producteurs.

Par ailleurs, les efforts déployés par l'institut et ses partenaires ont permis une nette amélioration de l'accès aux semences certifiées, essentielles pour l'augmentation des rendements. Ainsi, le taux de couverture en semences certifiées est passé de 4,2 % à 12 % pour le maïs et de 6 % à 15 % pour le riz, marquant une avancée significative pour la sécurité alimentaire du pays.

Pêche

Un plan bien exécuté au Togo pour le bien-être des acteurs

(TOGODAILYNEWS) – Longtemps dépendant des importations pour satisfaire la demande en produits halieutiques, le Togo intensifie aujourd'hui ses efforts pour développer sa production locale.

À travers des mesures incitatives, des infrastructures modernes et un accompagnement accru, le gouvernement renforce l'autosuffisance en produits de pêche et d'aquaculture tout en créant des opportunités économiques durables.

Avec une façade maritime de plusieurs kilomètres et de nombreux plans d'eau intérieurs, le Togo dispose d'un potentiel halieutique considérable. Pourtant, la production locale, longtemps marginale, ne couvrait qu'une fraction de la demande nationale.

Chaque année, le pays importe des milliers de tonnes de poisson pour combler le déficit, ce qui pèse sur la balance

commerciale. Pour remédier à la situation, l'État a mis en place une politique ambitieuse visant à stimuler la production halieutique.

L'objectif est double : réduire la dépendance aux importations et améliorer la sécurité alimentaire des populations, le poisson représentant une source essentielle de protéines pour de nombreux foyers.

Pour parvenir à l'objectif susmentionné, le soutien à l'aquaculture est devenu fort. Le gouvernement encourage la pisciculture à travers des formations techniques, des financements accessibles et la mise à disposition d'alevins de qualité aux pisciculteurs.

Un port de pêche a été construit à Gbétsoy pour renforcer la



production nationale, optimiser la conservation des produits et leur vente.

Aussi, les pouvoirs publics subventionnent des équipements modernes (moteurs hors-bord, filets de pêche adaptés, chambres froides) afin d'améliorer la productivité des pêcheurs et de réduire les pertes post-récolte. Une attention particulière est accordée aux communautés vivant de la pêche sur le lac Nangbéto, grand pourvoyeur de poissons.

Par ailleurs, la surexploitation et la pêche illicite qui menaçaient

les stocks halieutiques s'amenuisent. De nouvelles mesures réglementaires ont été instaurées, notamment des périodes de repos biologique et des contrôles renforcés sur l'utilisation des engins de pêche.

En matière de besoin national en produits halieutiques, la norme de consommation moyenne des produits halieutiques établie par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) stipule que chaque personne devrait consommer au moins 13 kg par an.

Sur cette base, le besoin national en produits halieutiques de 2025 à 2027 est estimé à 3,5 mille tonnes au Togo. Le pays investit alors dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Ces investissements ont permis d'installer des cages flottantes et d'acquérir des intrants comme les provendes et les alevins. C'est tout cela qui a permis de doubler la production piscicole de 730 tonnes en 2020 à 1 568 tonnes en 2023.

D'autres initiatives peuvent être citées, comme l'interdiction d'importer le tilapia au Togo, mesure qui booste la production piscicole ; la création de l'Ifad-Aquaculture à Elavagnon pour former des techniciens aquacoles ; la mise en place d'un pôle d'accompagnement piscicole en cages flottantes à Nangbéto qui favorise l'acquisition d'expérience et l'insertion des jeunes qui sortent de l'Ifad-Aquaculture...

BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

mardi 11 mars 2025

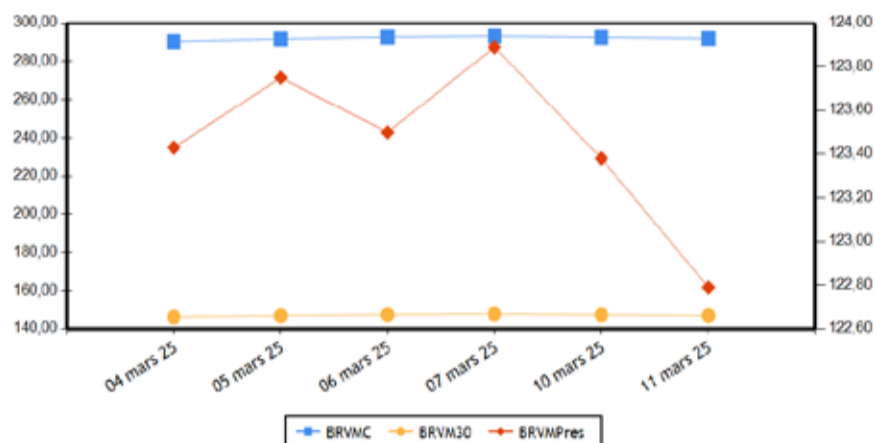
N° 49

BRVM COMPOSITE	291,85
Variation Jour	-0,21 %
Variation annuelle	5,74 %

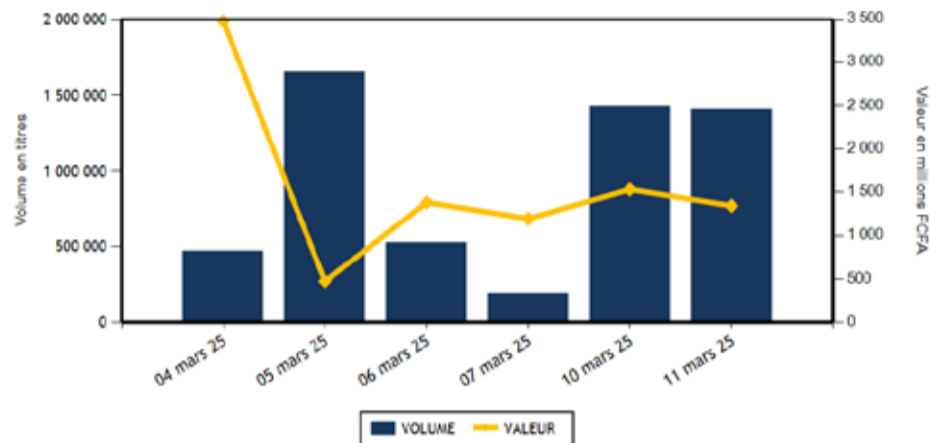
BRVM 30	146,88
Variation Jour	-0,24 %
Variation annuelle	5,87 %

BRVM PRESTIGE	122,79
Variation Jour	-0,48 %
Variation annuelle	6,92 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	10 946 176 711 152	-0,21 %
Volume échangé (Actions & Droits)	1 336 655	-4,80 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	904 204 639	-34,71 %
Nombre de titres transigés	45	0,00 %
Nombre de titres en hausse	20	-4,76 %
Nombre de titres en baisse	14	-22,22 %
Nombre de titres inchangés	11	83,33 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 548 959 079 625	-0,02 %
Volume échangé	66 020	319,31 %
Valeur transigée (FCFA)	440 974 823	195,03 %
Nombre de titres transigés	4	33,33 %
Nombre de titres en hausse	1	0,00 %
Nombre de titres en baisse	1	
Nombre de titres inchangés	2	0,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SAFCA CI (SAFC)	795	7,43 %	10,42 %
SETAO CI (STAC)	665	7,26 %	47,78 %
NEI-CEDA CI (NEIC)	715	4,38 %	-4,67 %
CIE CI (CIEC)	2 670	4,09 %	21,64 %
VIVO ENERGY CI (SHEC)	1 020	2,51 %	15,91 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
TOTALENERGIES MARKETING CI (TTLIC)	3 600	-3,49 %	44,00 %
BANK OF AFRICA SENEGAL (BOAS)	3 300	-1,49 %	4,76 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	2 125	-1,16 %	12,43 %
SITAB CI (STBC)	9 600	-1,03 %	31,51 %
AIR LIQUIDE CI (SIVC)	495	-1,00 %	-1,00 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	122,79	-0,48 %	6,92 %	64 245	339 720 445	10,65
BRVM-PRINCIPAL	37	154,06	0,28 %	11,55 %	1 272 410	564 484 194	11,99

INDICES SECTORIELS ANCIENS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	138,82	-0,32 %	18,29 %	36 800	132 647 270	18,79
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	768,06	-0,30 %	0,53 %	24 340	144 674 475	10,92
BRVM - FINANCES	15	110,99	0,05 %	9,08 %	1 187 311	354 859 494	7,59
BRVM - TRANSPORT	2	329,77	0,00 %	0,36 %	7 815	10 203 135	4,16
BRVM - AGRICULTURE	5	224,24	-0,22 %	13,79 %	31 426	129 414 760	15,68
BRVM - DISTRIBUTION	7	392,65	-1,18 %	17,11 %	44 758	127 555 340	23,23
BRVM - AUTRES SECTEURS	2	683,59	0,77 %	5,26 %	4 205	4 850 165	22,69

INDICES SECTORIELS NOUVEAUX

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	99,90	-0,43 %	-0,10 %	16 711	122 228 095	10,85
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	99,56	0,49 %	-0,44 %	12 665	9 800 885	23,04
BRVM - SERVICES FINANCIERS	15	109,08	0,06 %	9,08 %	1 187 311	354 859 494	7,59
BRVM - CONSOMMATION DE BASE	9	117,29	-0,41 %	17,29 %	35 450	172 259 585	19,36
BRVM - INDUSTRIELS	7	116,77	0,40 %	16,77 %	31 473	77 114 200	8,40
BRVM - ENERGIE	4	122,89	-1,50 %	22,89 %	45 416	145 496 000	19,89
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	119,49	3,13 %	19,49 %	7 629	22 446 380	12,79

Exercice 2023

La CICA-RE franchit le cap des 10 milliards de FCFA de résultat net

Portée par un résultat de souscription solide et un revenu des placements en croissance, CICA-RE a clôturé l'exercice 2023 avec les clignotants au vert. Le chiffre d'affaires de la compagnie de réassurance commune aux États de la zone CIMA s'est établi à 117,5 milliards de FCFA, soit une progression annuelle d'environ 18%, supérieure aux prévisions budgétaires les plus récentes de l'exercice 2023.

Cette performance commerciale est liée aux efforts marketing intenses qui ont abouti à l'acquisition de nouvelles affaires, à la maîtrise et à la bonne gestion de ses nouvelles cessions légales ainsi qu'à la forte demande en réassurance et à la croissance économique modérée sur les principaux marchés de la Société à l'international et en Zone CIMA », explique Karim DIARASSOUBA, Directeur Général de l'institution.

Qualité des souscriptions

La CICA-RE a enregistré un très bon résultat de souscription brut de 38,474 milliards de FCFA, grâce à la qualité de ses souscriptions, à ses nouvelles cessions légales et à son portefeuille diversifié. L'impact de certaines catastrophes naturelles, notamment le tremblement de terre en Turquie survenu le 06 février 2023, ainsi que d'autres sinistres majeurs déclarés en 2023, restent tous dans les limites de son appétit au risque, ainsi que des dispositions en matière de protection contenues dans son programme de rétro-cession. Le respect des engagements étant un principe clé pour la CICA-RE, la diligence dans le règlement des sinistres est une priorité permettant de garantir la satisfaction de ses clients. Ainsi, l'excellent résultat de souscription s'est traduit par un Bénéfice Net historique de 10,005 milliards de FCFA en croissance 21,72% (2022 : 8,220 milliards). Le Ratio Combiné Net s'est bonifié de presque 2 points à 86,25%. Quant aux Produits de Placements, ils se sont chiffrés à 6,375 milliards de FCFA en 2023, contre 4,612 milliards l'exercice précédent soit une progression de 37,57%. Ces



performances records ont permis à la compagnie de renforcer ses fonds propres de 6,67% à 104,62 milliards de FCFA et de consolider sa marge de solvabilité internationale qui s'établit à 114%.

Privilégier la croissance du résultat à la croissance du chiffre d'affaires

Parlant de ces performances opérationnelles historiques, le Directeur Général de la CICA-RE, M. Karim DIARASSOUBA, a noté avec fierté que «le cap symbolique franchi, avec un montant de résultat net de plus de 10 milliards de FCFA en 2023, est une grande victoire pour la CICA-RE, et de l'ensemble du personnel que je félicite chaleureusement parce qu'il a travaillé d'arrache-pied pour quasiment doubler les résultats de la société en 4 ans. Il faut aussi noter que sur cette période, nous avons enregistré de bons taux de croissance du chiffre d'affaires de la société de

l'ordre de 18% en moyenne, et un taux de croissance moyen des résultats encore plus rapide de 31%. Les résultats ont cru de presque 2 fois plus vite que le chiffre d'affaires, ce qui est en phase avec l'un de nos objectifs stratégiques sur la période qui est de privilégier la croissance du résultat à la croissance du chiffre d'affaires.

De grandes ambitions dans le nouveau stratégique quinquennal

Le Directeur Général estime que «2023 est la meilleure année de notre Compagnie Commune en matière de résultat alors qu'elle s'apprête à célébrer ses 40 ans d'activités. Nous voulons profiter de cette occasion pour remercier les pères fondateurs, l'ensemble des dirigeants et des cadres qui ont contribué à forger cette belle histoire de notre Compagnie Commune. Nous voulons remercier nos partenaires stratégiques, le Conseil d'Administration

pour leur engagement et leur soutien ainsi que nos clients, particulièrement ceux de la Zone CIMA, pour la confiance qu'ils continuent de placer en la CICA-RE.

A l'orée de ses 40 ans, le

signature du Traité CIMA en 1992, la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances.

La CICA-RE a pour mission de promouvoir le développement des activités nationales d'assurance et de réassurance dans les pays membres, de favoriser la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, régionales et sous régionales, de Contribuer au développement économique de l'Afrique.

Comptant parmi les 2 meilleurs réassureurs de sa zone domestique et l'un des acteurs majeurs de la réassurance en Afrique, la CICA-RE offre une proposition de valeur unique dans sa zone domestique et sur les marchés en Afrique et hors Afrique où elle intervient. Pour ce faire, la société s'appuie sur un pool diversifié de talents et d'expertises, une connaissance du marché CIMA sans égale, la proximité avec ses clients, la qualité de son service et une bonne notation financière (B+/Stable) par A.M Best et AAA (Zone CIMA) par GCR.

La CICA-RE est une institution financière panafricaine disposant d'un actionnariat diversifié composé de 12 Etats Membres (51%), d'Institutions Financières (18%) dont la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de 64 Compagnies d'Assurance et de Réassurance africaines (31%).

Le réseau commercial de la CICA-RE assure la proximité avec ses clients en Zone CIMA, dans quasiment toutes les Zones de l'Afrique (Hors Afrique du Sud), au Moyen Orient, en Asie et en Amérique Latine. Il est composé de son siège à Lomé, de 2 bureaux régionaux (Abidjan et Douala), d'une succursale à Tunis et d'un bureau de Contact à Nairobi.

Financialafik.com

À propos

La CICA-RE [Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA)] est une Institution Internationale à Gestion Commerciale créée en 1981 par les 12 Etats Membres de la zone Franc d'alors. Ces douze Etats avaient constitué dans les années 70 la Conférence Internationale de Contrôles d'Assurance (CICA), devenue depuis la



SIGNIFICATION D'ARRÊT CIV N°493/24 DU 20 JUIN 2024

2^e ORIGINAL

En deux mil vingt-cinq
Et le Mercredi douze (12) Mars

A la requête de Monsieur AZIAGBE Kodjo Biamawu, demeurant et domicilié à Lomé ;

Nous, Me DECKOR Dzdzonu Huisier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé y demeurant et domicilié 83, Rue, Amoussimé Tokoin Casablanca Non loin du Collège du Plateau entre ONG les Amis de la Terre et OTR Division des Impôts Lomé Nord-Ouest Soussigné

Signifié et en tête des présentes, laissé à :

Monsieur DOUGBEGNAH Fo Koffi Vivien, demeurant et domiciliée à Lomé, assisté de Maître AGONGO, Avocat au Barreau du Togo, en son domicile, où étant et parlant à : *L'intéressé n'ayant pas de domicile ni résidence connu, nous avons procédé par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé et par insertion dans le journal ECO-FINANCES de diffusion nationale désigné par ordonnance N° 714/25 rendu le 11 Mars 2025 par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé conformément aux dispositions de l'article 58 du Code de Procédure Civile.*

Copie certifiée conforme de l'arrêt Civ N° 493/24 rendu le 20 Juin 2024 par la Cour d'Appel de Lomé dont le dispositif suit :

PAR CES MOTIFS

« Statuant publiquement, contradictoirement et en matière civile et en appel ;

EN LA FORME

Reçoit l'appel ;
Déclare l'intervention volontaire irrecevable ;

AU FOND

Le dit non fondé ;
Constate le faux manifeste révélé suite à l'expertise graphologique demandée par le Tribunal de Première Instance ;
Conséquence,
Rejette tous les moyens de l'appelant comme mal fondés et le déboute de l'entière de ses demandes ;
Confirme le jugement N° 593/2021 rendu le 21 mai 2021 par le Tribunal de Première Instance de Lomé ;
Condamne monsieur DOUGBEGNAH Fo Koffi Vivien aux entiers dépens ».

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'IL N'EN IGNORE**

Et nous lui avons étant et parlant comme ci-dessus laissé copies de l'arrêt susvisé ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de 30.000 FCFA.



ARRETCIV N°493/24
DU 20 JUIN 2024

EXPEDITION

AFFAIRE :
RG : 794/21

Monsieur DOUGBEGNAH Fo
Koffi Vivien
(Me AGONGO)

C/

Monsieur AZIAGBE Kodjo
Biamawu

PRESENTS :

WOTTOR : Président
KONDO } : Membres
ATTIVI-CESSI }
POYODI : M. P.
KOLOU : Greffière

OBJET DU LITIGE :

CONFIRMATION DE DROIT
DE PROPRIETE



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

« AU NOM DU PEUPLE TOGOLAIS »

COUR D'APPEL DE LOME

CHAMBRE CIVILE

AUDIENCE DES URGENCES EN CABINET DU JEUDI
VINGT JUIN DEUX MILLE VINGT- QUATRE (20/06/2024)

La Cour d'appel de Lomé, statuant en matière civile en son audience des urgences en cabinet du jeudi vingt juin deux mille vingt-quatre, tenue au Palais de Justice de ladite ville, à laquelle siégeaient :

Monsieur Amégboh Kokou WOTTOR, Président de la Cour d'Appel de Lomé, PRESIDENT ;

Messieurs Ouro-Gnaou KONDO et Atévi C. ATTIVI-CESSI, tous deux Conseillers à ladite Cour, MEMBRES ;

En présence de Monsieur Essolsam K. POYODI, Procureur Général près ladite Cour ;

Avec l'assistance de Maître Essowé Mazalo KOLOU, Greffière ;

A rendu l'arrêt dont la teneur suit dans la cause pendante entre :

Monsieur DOUGBEGNAH Fo Koffi Vivien, demeurant et domicilié à Lomé, assistés de Maître AGONGO, avocat au Barreau du Togo ;

Appelant d'une part ;

Et

Monsieur AZIAGBE Kodjo Biamawu, demeurant et domicilié à Lomé ;

Intimé d'autre part ;

Collectivité ADJAVON, autrefois représentée par le nommé ADJAVON Koffi Messan ;

Intervenante volontaire par ailleurs ;

Sans que les présentes qualités puissent nuire ou préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit ;

17/18

s'agit d'une signature imitée, l'appelant ne peut prétendre avoir acquis les parcelles de « bonne foi » et en vertu « d'un juste titre » pour soutenir avoir prescrit la propriété ; que par conséquent, il échet de rejeter tous les moyens mal fondés de l'appelant et de confirmer en toutes ses dispositions le jugement n°593/2021 rendu le 21 mai 2021 par le Tribunal de Première Instance de Lomé ;

Attendu qu'il est de principe que la partie qui succombe à l'instance doit être condamnée aux dépens ; qu'il échet, en l'espèce, de mettre les dépens à la charge de l'appelant ;

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoirement, en matière civile et en appel ;

En la forme

Reçoit l'appel ;

Déclare l'intervention volontaire irrecevable ;

Au fond

Le dit non fondé ;

Constate le faux manifeste révélé suite à l'expertise graphologique demandée par le Tribunal de Première Instance ;

Conséquence,

Rejette tous les moyens de l'appelant comme mal fondés et le déboute de l'entière de ses demandes ;

Confirme le jugement N°593/2021 rendu le 21 mai 2021 par le Tribunal de Première Instance de Lomé ;

Condamne monsieur DOUGBEGNAH Fo Koffi Vivien aux entiers dépens ;

Ainsi fait, jugé et prononcé publiquement par la Chambre civile de la Cour d'appel de Lomé, les jour, mois et an que dessus ;

Et ont signé le Président et le Greffier. /-

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME
LOME LE 20/07/2025
LE GREFFIER EN CHEF



La vraie 65cl c'est Nous!



600*
FCFA
BOUTEILLE

65 CL

*L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À BOIRE AVEC MODÉRATION * PRIX DE VENTE AU DÉTAIL CONSEILLÉ, LA BOUTEILLE DE 65 CL



BRASSERIE BB LOMÉ S.A
LE LABEL QUALITÉ

www.bbhome.com

